

Communiqué de presse

Communiqué au titre de l'information réglementée

**L'Assemblée générale du 26 mai 2021  
se tiendra exceptionnellement à huis clos**

**Paris, le 8 avril 2021** : L'assemblée générale des actionnaires convoquée le mercredi 26 mai 2021 se tiendra exceptionnellement à huis clos.

Prenant acte des restrictions aux déplacements et rassemblements actuellement en vigueur notamment dans la région Ile de France et de la décision de les étendre à l'ensemble du territoire métropolitain, M. Pierre Pasquier, Président du Conseil d'administration, faisant usage de la délégation reçue du Conseil d'administration, a décidé, le jeudi 1er avril 2021, de réunir l'Assemblée générale mixte du mercredi 26 mai 2021 exceptionnellement à huis clos, au siège administratif de la société, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

En l'absence d'alternative éprouvée permettant d'assurer la fiabilité des résultats du vote, les actionnaires sont invités à voter ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale ou à un tiers AVANT l'Assemblée générale : (i) par voie électronique ou (ii) par voie postale, à l'aide du formulaire de vote par correspondance.

L'avis de réunion publié au BALO en date du 7 avril 2021 tient compte de cette décision et détaille les modalités de participation à l'Assemblée générale.

La Société recommande à ses actionnaires l'usage de la plateforme VOTACCESS, dès lors qu'il est possible.

La société Sopra GMT et le FCPE Sopra Steria Actions, actionnaires de la Société, ont été désignés comme scrutateurs.

L'Assemblée générale sera diffusée en direct sous un format vidéo sur le site Internet de la Société

[Investisseurs | Sopra Steria](#) à moins que des raisons techniques rendent impossibles ou perturbent gravement sa diffusion.

La rediffusion en différé de l'Assemblée générale restera disponible sur le site Internet de la Société [Investisseurs | Sopra Steria](#) dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

En complément du dispositif légal des questions écrites, il est prévu de permettre aux actionnaires de poser des questions en séance pendant le déroulement de l'Assemblée générale. Ce dispositif, envisagé dans le cadre de la diffusion en direct de l'Assemblée générale, sera précisé dès que possible.

---

Les actionnaires sont donc priés de consulter régulièrement la rubrique consacrée à l'Assemblée générale sur le site de la Société : [Assemblées générales Sopra Steria](#)

Ils pourront y prendre connaissance des informations et précisions postérieures à la publication de l'avis de réunion et en particulier des éventuelles adaptations apportées aux modalités de participation à l'Assemblée générale en fonction des impératifs sanitaires et/ou juridiques ainsi que des contraintes techniques.

## Contacts

### Relations Investisseurs

**Sopra Steria Group**  
Olivier Psaume  
[investors@soprasteria.com](mailto:investors@soprasteria.com)  
+33.1.40.67.68.16

### Relations Presse

**Image Sept**  
Caroline Simon-Phélip  
[caroline.simon@image7.fr](mailto:caroline.simon@image7.fr)  
+33.1.53.70.74.65

